

STATISTIQUES
DE L'EAU
POTABLE ET DE
L'ASSAINISSEMENT
DES EAUX
USÉES
EN WALLONIE

RAPPORT 2012

STATISTIQUES
DE L'EAU POTABLE
ET DE
L'ASSAINISSEMENT
DES EAUX USÉES
EN WALLONIE

RAPPORT 2012

2011 en bref

- La consommation d'eau par compteur a diminué de 0,8%.
- Le rendement du réseau s'est amélioré de 2,9%.
- Les volumes des prises d'eau faisant l'objet d'un projet de zone de prévention ont augmenté de 7,2%.
- 17.000 raccords en plomb ont été remplacés.
- 425 millions d'euros ont été investis dont 250 pour l'assainissement des eaux usées et 175 pour la production-distribution d'eau potable.
- Le prix de l'eau a augmenté de 3,7%, soit environ le même rythme que l'inflation (3,5%).
- Le parc de stations d'épuration a augmenté de 30 unités. Le taux d'équipement de la Wallonie a ainsi augmenté de 3%.
- 43.000 tonnes de boues d'épuration ont été produites et valorisées.
- Le nombre de ménages en difficulté de paiement a augmenté de 5,4% alors que le nombre d'interventions du Fonds social de l'eau a diminué de 10,9%.

Table des matières

2011 en bref	4
Introduction	7
Production et distribution d'eau potable	9
Aspects institutionnels	10
Bilan des volumes d'eau	11
Patrimoine technique	13
Indicateurs de consommation d'eau	14
Indicateurs d'état du réseau	17
Protection des captages	19
Investissements	20
Emploi	21
Qualité de l'eau	22
Assainissement des eaux usées	25
Les obligations européennes en matière d'assainissement des eaux usées et les indicateurs mis en place	26
Aspects institutionnels	27
Patrimoine technique	28
Conformité à la Directive 91/271/CEE	30
Investissements	31
Exploitation et Emploi	32
Production et valorisation des boues d'épuration	33
Prix de l'eau et Fonds social	35
Indicateurs du prix de l'eau	37
Fonds social de l'eau	40
Glossaire	41
Au sujet d'Aquawal	43



STATISTIQUES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES EN WALLONIE
RAPPORT 2012

Introduction

Le présent Rapport a pour objectif de diffuser les principaux chiffres et indicateurs relatifs au cycle anthropique de l'eau en Wallonie. Les données présentées dans ce document sont fournies par les associés d'Aquawal. Ceux-ci représentent environ 95% du secteur de la production-distribution d'eau ainsi que l'ensemble du secteur de l'assainissement des eaux usées. Sauf indication contraire, les statistiques sont arrêtées au 31/12/2011.

Ce document ne se veut pas exhaustif. Il n'aborde pas en détails certains aspects qui sont repris dans des Rapports édités par d'autres acteurs du secteur, tels que l'état des nappes d'eau souterraines ou la qualité de l'eau distribuée par réseau¹. Il se veut ainsi complémentaire de ces autres publications.

VUE GÉNÉRALE DU SECTEUR							
Production – distribution d'eau potable	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de Producteurs d'eau ²	65	57	56	55	54	53	53
Nombre de Distributeurs d'eau	65	57	56	55	52	51	51
Long. des canalisations hors raccordement ³ (x 1.000 km)	38,2	38,2	38,2	38,2	38,2	39,0	39,2
Nombre de compteurs (X 1.000)	1.405,0	1.428,7	1.450,5	1.471,6	1.490,5	1.508,7	1.528,4
Volume produit ² (Millions m ³)	384,9	395,2	384,0	382,5	*	387,7	385,1
Volume distribué (Millions m ³)	163,6	163,0	163,4	161,8	160,2	161,0	161,5
Associés d'Aquawal - production-distribution	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre d'associés Production-distribution	16	11	13	14	14	17	17
Longueur des canalisations ^{3,4} (X 1.000 km)	33,8	33,8	34,6	34,4	34,7	35,9	36,2
Nombre de compteurs (X 1.000)	1.286,7	1.312,0	1.342,8	1.364,5	1.386,7	1.415,9	1.432,1
Volume produit ⁴ (Millions m ³)	336,3	347,3	337,5	335,0	346,9	344,4	345,3
Volume distribué (Millions m ³)	149,7	149,3	150,7	149,6	148,8	151,2	151,7
Assainissement des eaux usées	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre d'organismes d'assainissement agréés	7	7	7	7	7	7	7
Nombre de stations d'épuration en service	336	343	350	358	368	373	403
Capacité nominale des STEP en service ⁵ (X 1.000 EH)	2.660	2.745	3.300	3.369	3.460	3.463	3.504
Longueur des collecteurs existants (km)	1.353	1.409	1.436	1.577	1.626	1.704	1.746

Tableau 1 : vue générale du secteur de l'eau en Wallonie

* Données indisponibles

Source : S.A. Aquawal

1 <http://environnement.wallonie.be> (portail environnement wallonie)

<http://etat.environnement.wallonie.be> (état de l'environnement wallon)

2 Y compris VIVAQUA, VMW et TMVW : opérateurs extra-régionaux qui produisent de l'eau en Wallonie

3 La longueur du réseau a été revue en 2011 par certains opérateurs avec effet rétroactif jusque 2008

4 Y compris VIVAQUA (en Wallonie uniquement)

5 Le calcul de la capacité nominale a été revu en 2011 en le standardisant sur base de 60 grammes de DBO₅ par jour et par habitant



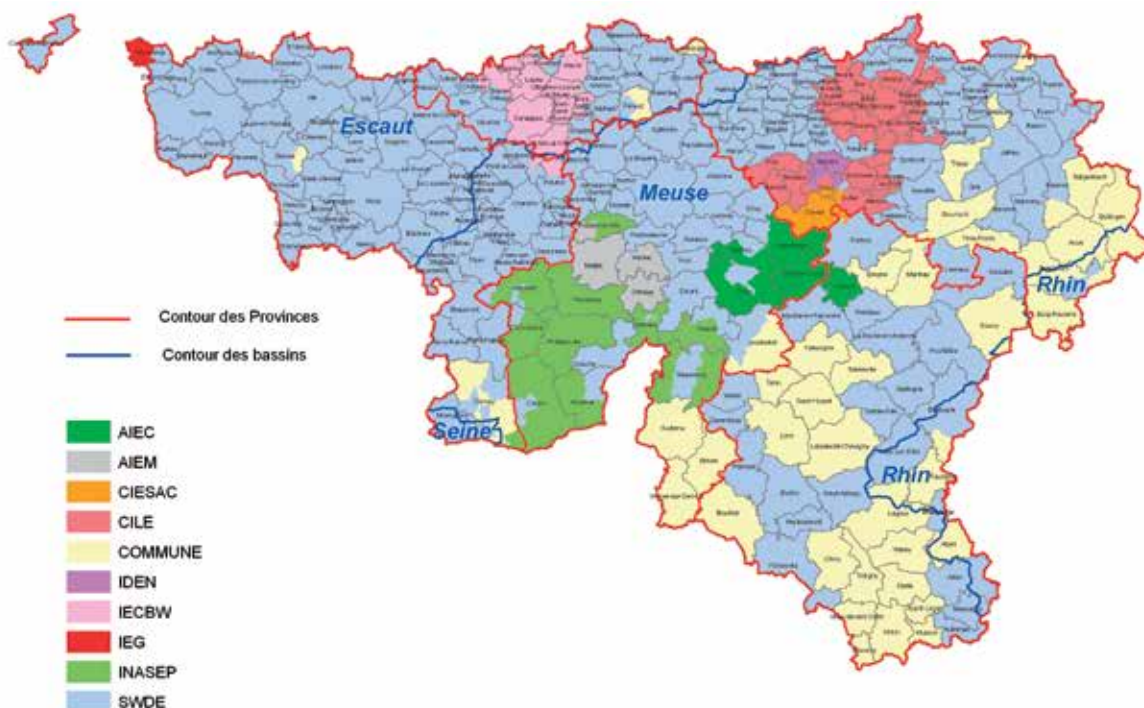


PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Tour d'équilibre de Mazy, Gembloux (VIVAQUA)

Aspects institutionnels

La carte 1 présente les zones de distribution des différents opérateurs au 1^{er} janvier 2012. La Wallonie compte, fin 2011, 51 distributeurs d'eau actifs.



Carte 1 : zones d'activités des distributeurs d'eau - situation au 1^{er} janvier 2012

Tous les distributeurs d'eau sont des opérateurs entièrement publics. A une seule exception près, tous les distributeurs sont également producteurs d'eau potable.

Ces opérateurs peuvent adopter quatre formes juridiques différentes : la société régionale, l'intercommunale, le service communal des eaux ou la régie communale des eaux.

Le tableau ci-dessous reprend le nombre de distributeurs et le nombre de compteurs (usagers) associés à chaque type de gestion.

TYPE D'OPÉRATEURS	Nombre 2011	Compteurs 2011 (X 1.000)	% compteurs 2011
Société régionale	1	1.020,6	66,8%
Intercommunale	9	410,6	26,9%
Service communal des eaux	39	90,6	5,9%
Régie communale des eaux	2	6,6	0,4%

Tableau 2 : nombre d'opérateurs par type de gestion

Bilan des volumes d'eau

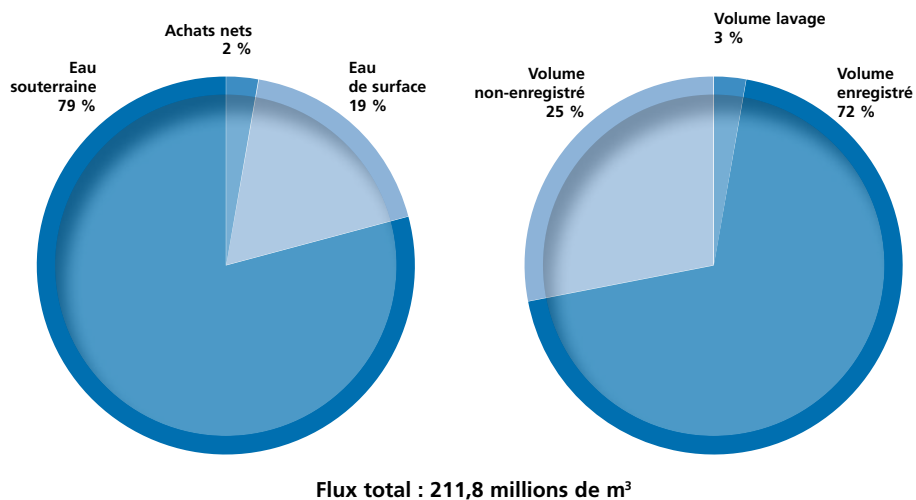
Le tableau 3 reprend le bilan des volumes d'eau par opérateur en 2011.

BILAN DES VOLUMES D'EAU (X 1.000 m ³)							
Opérateur	Prélèvements en eau souterraine	Prélèvements en eau de surface	Volume de lavage	Achat d'eau aux tiers	Vente d'eau aux tiers	Volume enregistré	Volume non-enregistré
AIEC	1.495	0	0	140	119	1.183	333
AIEM	1.515	0	0	112	235	1.082	311
CIESAC	471	0	6	0	31	265	170
CILE	25.887	0	0	10.209	2.491	26.195	7.410
IDEA	7.326	0	91	1.624	4.339	3.870	650
IDEN	427	0	0	1	6	325	98
IECBW	7.568	0	52	5.307	1.344	10.137	1.341
INASEP	2.525	0	0	1.375	0	2.952	948
Régie des eaux de Chimay	1.368	0	0	5	89	331	954
Régie des eaux de Saint-Vith	621	0	4	6	68	454	101
Service des eaux de Burg-Reuland	283	0	3	19	0	260	39
Service des eaux de Limbourg	38	0	0	513	0	484	68
Service des eaux de Rochefort	362	0	0	409	0	510	261
Service des eaux de Theux	566	0	16	149	7	521	170
Service des eaux de Trois-Ponts	385	0	0	0	59	142	185
Service des eaux de Waimes	193	0	0	0	0	177	16
SWDE	117.183	39.536	7.136	21.176	28.123	102.842	39.793
Total (hors VIVAQUA)	168.213	39.536	7.308	41.045	36.911	151.730	52.848
VIVAQUA	89.580	47.988	531	0	135.088	0	1.949
<i>Dont Wallonie</i>	<i>87.843</i>	<i>47.988</i>	<i>531</i>	<i>0</i>	<i>16.249</i>	<i>0</i>	<i>1.949</i>

Tableau 3 : bilan des volumes d'eau par opérateur – associés d'Aquawal

STATISTIQUES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES EN WALLONIE RAPPORT 2012

Le graphique 1 reprend le bilan des flux d'eau pour les opérateurs wallons associés à Aquawal.



Graphique 1 : bilan des volumes d'eau en 2011 – associés d'Aquawal

En 2011, le flux total s'élevait à 211,8 millions de mètres cubes pour les associés d'Aquawal.

Les ressources en eau proviennent :

- à un peu moins de 80% des ressources en eau souterraine ;
- à un peu moins de 20% d'eau de surface ;
- à 2% d'achats nets à des opérateurs extra-régionaux. L'eau ainsi achetée est essentiellement prélevée par VIVAQUA mais son origine est wallonne.

3% de ce volume sont utilisés par les producteurs d'eau pour le nettoyage de leurs installations. Environ un quart est non-enregistré et le solde, soit un peu plus de 70%, est enregistré par les compteurs d'eau des usagers.

Patrimoine technique

Le tableau 4 reprend le patrimoine technique (compteurs et conduites) par opérateur.

PATRIMOINE TECHNIQUE			
Opérateur	Nombre de compteurs	Longueur des conduites-mères (km)	Densité du réseau (compteurs/km)
AIEC	12.427	700	17,8
AIEM	11.475	463	24,8
CIESAC	2.504	150	16,7
CILE	245.952	3.459	71,1
IDEA	468	94	5,0
IDEN	3.064	145	21,1
IECBW	77.408	1.757	44,1
INASEP	35.589	1.250	28,5
Régie des eaux de Chimay	3.091	110	28,1
Régie des eaux de Saint-Vith	3.493	194	18,0
Service des eaux de Burg-Reuland	1.840	130	14,2
Service des eaux de Limbourg	1.237	47	26,3
Service des eaux de Rochefort	5.097	142	36,0
Service des eaux de Theux	4.625	159	29,1
Service des eaux de Trois-Ponts	1.452	133	10,9
Service des eaux de Waimes	1.773	79	22,6
SWDE	1.020.608	26.718	38,2
Total (hors VIVAQUA)	1.432.103	35.730	40,1
VIVAQUA (Wallonie uniquement)	-	460	-

Tableau 4 : patrimoine technique par opérateur – associés d'Aquawal

La densité du réseau (exprimée en nombre de compteurs par kilomètre de conduite-mère) peut varier fortement d'un opérateur à l'autre. En moyenne, on compte environ 40 compteurs par kilomètre de conduites, soit un compteur tous les 25 mètres environ, ou encore 25 mètres de canalisation par usager (hors raccordement).

Indicateurs de consommation d'eau

Le niveau de consommation d'eau se mesure à l'aide de deux indicateurs : la consommation moyenne par compteur et la consommation moyenne par kilomètre de conduite-mère. Ces indicateurs sont repris dans le tableau 5.

INDICATEURS DE CONSOMMATION D'EAU		
Opérateur	Consommation par compteur (m ³ /compteur)	Consommation par kilomètre de conduite-mère (m ³ /km)
AIEC	95,2	1.689,6
AIEM	94,3	2.336,4
CIESAC	105,7	1.763,9
CILE	106,5	7.573,0
IDEA	8.269,1	41.169,7
IDEN	106,1	2.242,1
IECBW	131,0	5.769,7
INASEP	82,9	2.361,5
Régie des eaux de Chimay	106,9	3.007,7
Régie des eaux de Saint-Vith	130,1	2.342,3
Service des eaux de Burg-Reuland	141,3	1.999,2
Service des eaux de Limbourg	391,1	10.292,3
Service des eaux de Rochefort	100,1	3.599,8
Service des eaux de Theux	112,7	3.277,4
Service des eaux de Trois-Ponts	97,5	1.060,1
Service des eaux de Waimes	100,1	2.257,2
SWDE	100,8	3.849,2
Total	105,9	4.253,8

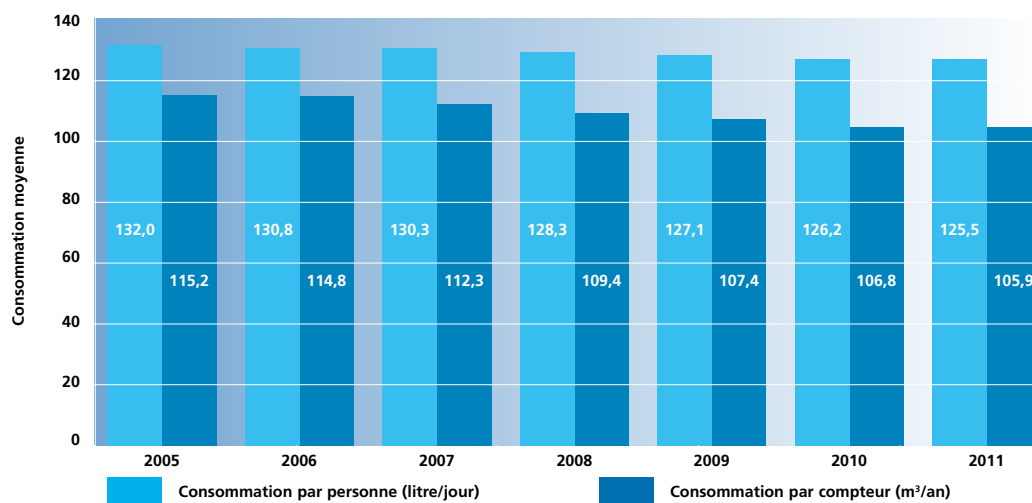
Tableau 5 : indicateurs de consommation d'eau par opérateur - associés d'AquaWal

Depuis 2005, la consommation moyenne annuelle par compteur a diminué de 9,3 mètres cubes par compteur, soit de 1,4% par an en moyenne (graphique 2). Cette diminution est avant tout à mettre à l'actif de l'augmentation du nombre de compteurs. Celle-ci est due à deux facteurs : la diminution de la taille moyenne des ménages et l'obligation de placer un compteur par logement pour tous les nouveaux raccordements depuis 2004. Parallèlement, et dans une moindre mesure, il semble que la consommation d'eau totale diminue également.

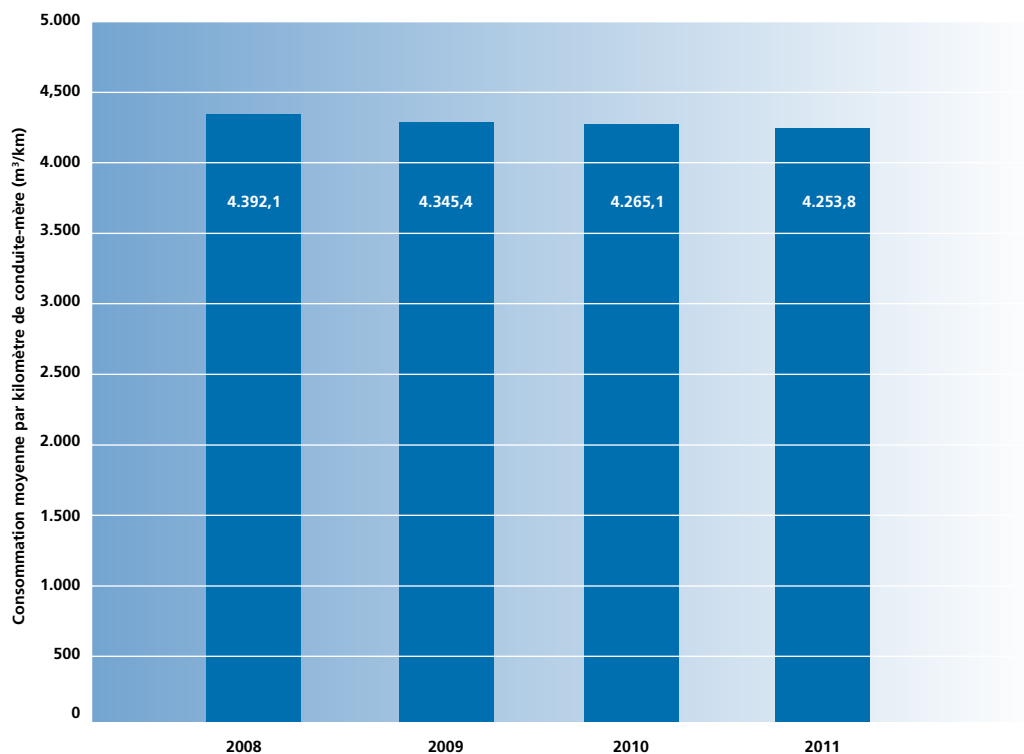
Il faut noter que l'augmentation démographique ne se remarque pas dans la consommation d'eau totale. La consommation d'eau par habitant diminue donc passant de 132 litres par jour et par habitant en 2005 à 125,5 litres par jour et par habitant en 2011.

STATISTIQUES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES EN WALLONIE

RAPPORT 2012



Graphique 2 : évolution de la consommation d'eau moyenne par compteur et par personne (2005 - 2011)



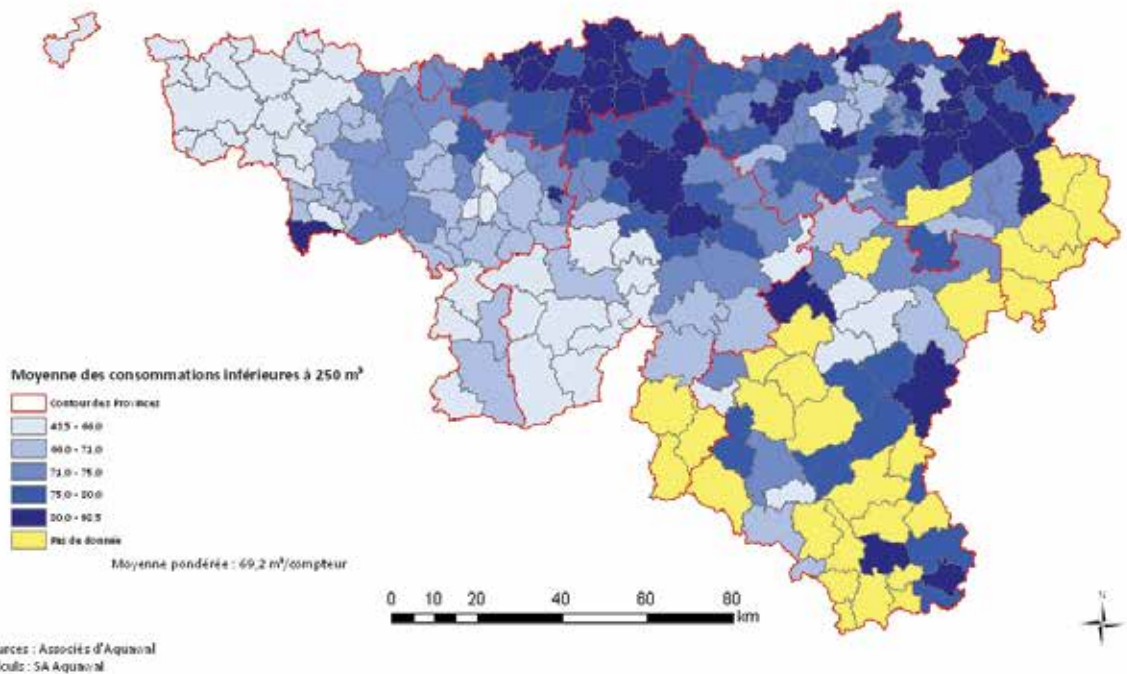
Graphique 3 : évolution de la consommation par kilomètre de conduite-mère (2008-2011) - associés d'Aquawal

Au-delà de la consommation par compteur, la consommation par kilomètre de conduite-mère diminue également depuis quelques années (graphique 3) sous l'effet conjoint de la relative stagnation de la consommation totale (voire sa légère diminution) et de l'extension de l'habitat qui se traduit par des réseaux d'adduction et de distribution de plus en plus étendus. Cette consommation spécifique diminue en moyenne de 1,1% par an depuis 2008.

STATISTIQUES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES EN WALLONIE RAPPORT 2012

Cela ne va pas sans poser de problèmes, puisque les charges liées aux compteurs (coût des relevés, envoi des factures d'eau, ...) et à l'infrastructure (investissements, entretien, ...) augmentent alors que la consommation d'eau totale, base de calcul pour le prix de l'eau, reste stable, voire diminue légèrement. Le coût du mètre cube d'eau est donc poussé à la hausse par ce mécanisme.

La consommation d'eau domestique n'est pas homogène sur le territoire (carte 2). Elle est plus élevée sur l'axe Bruxelles-Namur et dans l'est de la Province de Liège et plus faible dans la province du Hainaut et le sud namurois.



Carte 2 : consommation d'eau domestique par commune en 2011

Indicateurs d'état du réseau

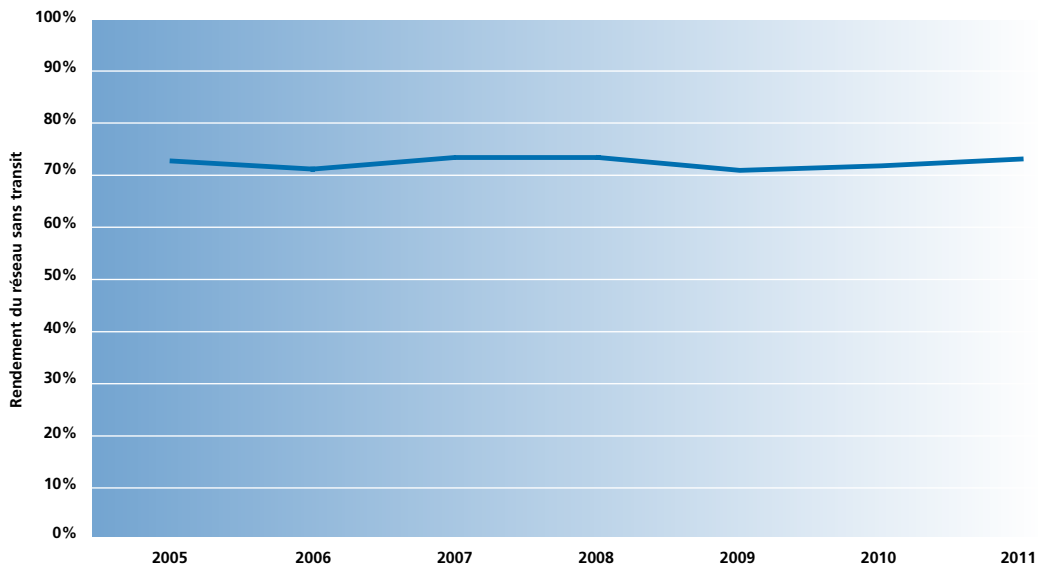
Le tableau 6 reprend les indicateurs de l'état du réseau pour 2011.

INDICATEURS D'ÉTAT DU RÉSEAU				
Opérateur	Rendement primaire sans transit	Rendement primaire avec transit	Indice linéaire du volume non-enregistré (ILVNE) (m ³ /jour.km)	Indice du volume non-enregistré par compteur (IVNEC) (m ³ /compteur.an)
AIEC	78,0%	79,6%	1,3	26,8
AIEM	77,7%	80,9%	1,8	27,1
CIESAC	60,8%	63,4%	3,1	68,0
CILE	77,9%	79,5%	5,9	30,1
IDEA	85,6%	92,7%	19,0	1.389,6
IDEN	76,8%	77,1%	1,9	32,0
IECBW	88,3%	89,5%	2,1	17,3
INASEP	75,7%	75,7%	2,1	26,6
Régie des eaux de Chimay	25,7%	30,5%	23,8	308,7
Régie des eaux de Saint-Vith	81,8%	83,8%	1,4	29,0
Service des eaux de Burg-Reuland	87,1%	87,1%	0,8	21,0
Service des eaux de Limbourg	87,7%	87,7%	4,0	54,8
Service des eaux de Rochefort	66,2%	66,2%	5,0	51,2
Service des eaux de Theux	75,3%	75,6%	2,9	36,9
Service des eaux de Trois-Ponts	43,4%	52,0%	3,8	127,3
Service des eaux de Waimes	91,8%	91,8%	0,6	8,9
SWDE	72,1%	76,7%	4,1	39,0
Total	74,2%	78,1%	4,1	36,9

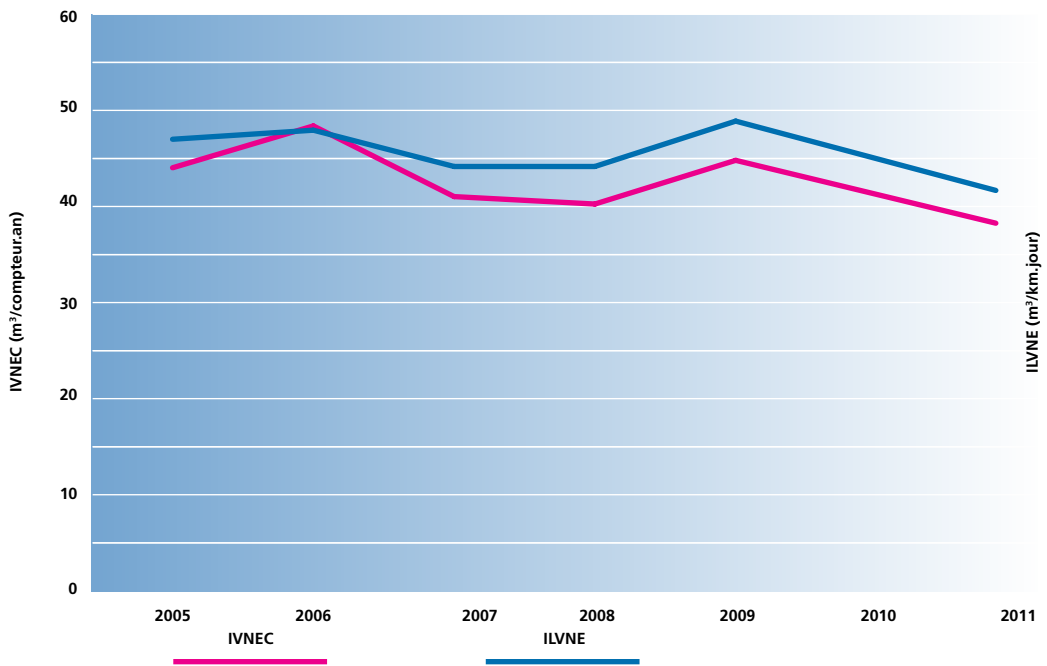
Tableau 6 : indicateurs d'état du réseau par opérateur – associés d'Aquawal

Il semble que l'état du réseau d'eau wallon s'améliore légèrement sur le moyen terme. Alors que la consommation par compteur et par kilomètre de conduite a continué à diminuer, le rendement du réseau (qui est corrélé positivement avec la consommation d'eau) a lui augmenté. Cela montre que les efforts en matière d'investissements dans le renouvellement du réseau finissent par porter leurs fruits. Cependant, il faut que ces chiffres soient confirmés les années ultérieures pour réellement conclure à ce sujet.

STATISTIQUES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES EN WALLONIE RAPPORT 2012



Graphique 4 : évolution du rendement primaire sans transit (2005 - 2011) – associés d'Aquawal



Graphique 5 : évolution des indicateurs de volume non-enregistré (2005 - 2011) - associés d'Aquawal

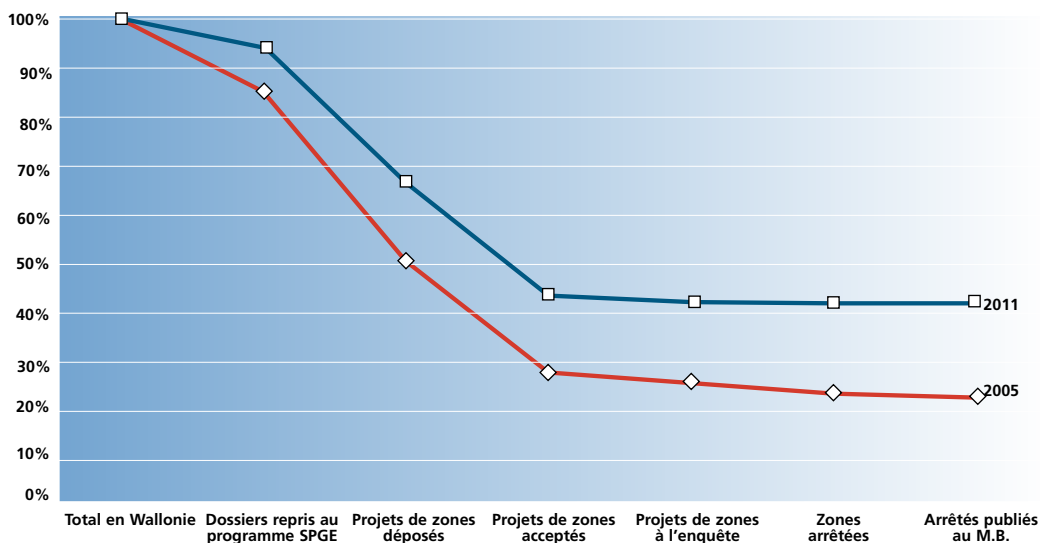
Protection des captages

La protection des captages est coordonnée et financée par la Société Publique de Gestion de l'eau. La S.A. Protectis, filiale de la SPGE, a pour mission la réalisation des actions chez les tiers dans le cadre de la protection des prises d'eau potabilisable. Elle intervient dans les zones de prévention délimitées qui lui sont confiées par ses associés, sociétés qui produisent et fournissent de l'eau potabilisable en Wallonie. L'évolution de l'état d'avancement de ce programme est fournie dans le tableau 7.

PROTECTION DES CAPTAGES – ETAT D'AVANCEMENT					
ETAPES	Nombre de dossiers	Nombre de prises d'eau	Total des prises d'eau (%)	Volumes captés (m ³)	Volume total (%)
Total en Wallonie		1.700	100	321.058.985	100
Dossiers repris au programme SPGE	608	1.144	67,3	303.461.105	94,5
Projets de zones déposés	260	649	38,2	230.853.535	71,9
Projets de zones acceptés	173	419	24,3	135.186.703	42,1
Projets de zones à l'enquête	167	405	23,8	130.708.384	40,7
Zones arrêtées	158	382	22,5	124.434.144	38,8
Arrêtés publiés au Moniteur belge	155	379	22,3	124.398.924	38,8

Tableau 7 : état d'avancement de la protection des captages

22% des prises d'eau, représentant 39% du volume capté, font aujourd'hui l'objet d'une zone de prévention publiée au Moniteur belge.



Graphique 6 : évolution de l'état d'avancement de la protection des captages 2005-2011

Le graphique 6 montre l'évolution de la protection des captages entre 2005 et 2011. Le nombre de zones arrêtées et publiées au Moniteur belge a ainsi presque doublé entre ces deux dates.

Le tracé des zones de prévention publiées est consultable sur le portail environnement de Wallonie : <http://environnement.wallonie.be>

Investissements

Le tableau 8 reprend les montants engagés par opérateur et par poste.

INVESTISSEMENTS (MONTANTS ENGAGÉS X 1.000 €) ⁶				
Opérateur	Production et traitement de l'eau (hors conduites)	Conduites production, distribution et raccordements	Autres	Total
AIEC	17,9	281,1	47,1	346,1
AIEM	35,5	44,7	94,0	174,2
CILE	14.903,9	43.847,3	788,2	59.539,4
IDEN	0	171,9	21,5	193,4
IECBW	2.745,8	4.976,5	2.417,9	10.310,2
INASEP	38,3	3.283,8	202,4	3.524,5
Régie des eaux de Saint-Vith	20,1	794,5	17,2	831,8
Service des eaux de Theux	26,3	268,7	0	295,0
Service des eaux de Trois-Ponts	2,1	59,1	49,3	110,4
SWDE	20.776,9	65.413,8	13.861,6	100.052,3
Total	38.566,8	119.141,4	17.499,2	175.377,3

Tableau 8 : investissements par opérateur en 2011 - associés d'Aquawal

Les investissements en production et distribution d'eau pour les principaux opérateurs ont représenté environ 175 millions d'euros en 2011. La grande majorité de ces investissements concerne le renouvellement du réseau de canalisations (conduites de production, de distribution et raccordements).

Emploi

Le tableau 9 reprend le nombre de personnes employées par les opérateurs au 31/12/2011.

EMPLOI DIRECT EN PRODUCTION-DISTRIBUTION	
Opérateur	Nombre de personnes employées (ETP)
AIEC	22,26
AIEM	23,60
CIESAC	5,37
CILE	383,90
IDEA	12,00
IDEN	6,75
IECBW	118,18
INASEP	62,00
Régie des eaux de Chimay*	7,00
Régie des eaux de Saint-Vith	7,68
Service des eaux de Burg-Reuland	4,50
Service des eaux de Limbourg	NC
Service des eaux de Rochefort	NC
Service des eaux de Theux	5,00
Service des eaux de Trois-Ponts	3,44
Service des eaux de Waimes	4,00
SWDE	1.569,90
Total (hors VIVAQUA)	2.235,58
VIVAQUA (en Wallonie uniquement)	371,70
Total (y compris VIVAQUA)	2.607,28

Tableau 9 : emploi généré par la production - distribution d'eau par opérateur – associés d'Aquawal

*Données 2011

Le secteur de la production-distribution d'eau occupe, fin 2011, de l'ordre de 2.600 équivalents-temps plein. A ces emplois directs, il faut ajouter les emplois indirects (générés chez les sous-traitants) et induits (générés par l'augmentation de l'activité liée aux emplois directs et indirects).

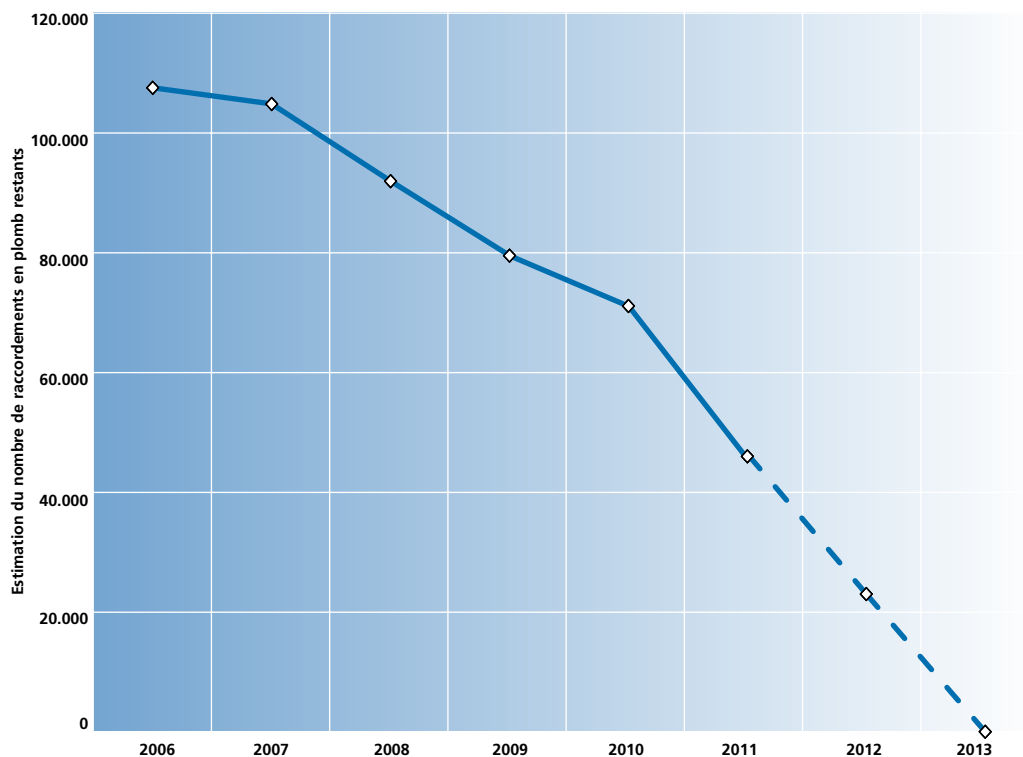
Qualité de l'eau

La qualité de l'eau distribuée fait l'objet d'un Rapport détaillé édité par le Service Public de Wallonie⁷. Ce chapitre s'intéresse donc plus particulièrement aux raccordements en plomb. Le tableau 10 reprend le nombre de raccordements en plomb encore à remplacer au 31/12/2011.

RACCORDEMENTS EN PLOMB	
Opérateur	Nombre de raccordements en plomb encore à remplacer
AIEC	291
AIEM	1.048
CIESAC	163
CILE	16.435
IDEA	0
IDEN	350
IECBW	2.632
INASEP	3.442
Régie des eaux de Chimay	NC
Régie des eaux de Saint-Vith	0
Service des eaux de Burg-Reuland	0
Service des eaux de Limbourg	39
Service des eaux de Rochefort	652
Service des eaux de Theux	331
Service des eaux de Trois-Ponts	22
Service des eaux de Waimes	0
SWDE	30.479
Total	55.884

Tableau 10 : estimation du nombre de raccordements en plomb toujours en service par opérateur – associés d'AquaWal

⁷ <http://environnement.wallonie.be>



Graphique 7 : évolution du nombre de raccordements en plomb restants à remplacer (2006-2011) et prospective (2012 - 2013) – associés d'Aquawal

Les raccordements en plomb disparaissent petit à petit des logements wallons. Cette suppression est une conséquence indirecte de la Directive eau potable édictée en 1998 et qui fixe une teneur maximale en plomb dans l'eau de distribution de $10\mu\text{g/l}$ au 25 décembre 2013.

Cela impose de supprimer tout contact entre l'eau et le plomb et c'est pour cela que les distributeurs d'eau remplacent régulièrement l'ensemble de ces raccordements. Il en reste, à la fin de l'année 2011, environ 56.000. Au cours de l'année, environ 17.000 raccordements ont ainsi été traités, ce qui constitue une nette accélération par rapport aux années précédentes.

Cependant, même si tous ces branchements sont progressivement supprimés, il appartient aux propriétaires des immeubles à réhabiliter les canalisations d'eau intérieures en plomb qui pourraient encore exister.



An aerial photograph of a wastewater treatment plant. The central feature is a long, white building with a brown gabled roof and several green window shutters. To the left and right of the building are large, circular aeration tanks with metal walkways and railings. The facility is surrounded by green grass and a line of bare trees. In the background, there are rolling green hills and a small village. A green truck with 'IPALLE' written on its side is parked near the building. The sky is clear and blue.

ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Les obligations européennes en matière d'assainissement des eaux usées et les indicateurs mis en place

La politique en matière d'assainissement et de gestion des eaux usées urbaines est, notamment, régie par la Directive 91/271/CEE relative au traitement des eaux urbaines résiduaires. Les obligations de cette Directive concernent la collecte et le traitement des eaux usées des agglomérations identifiées et délimitées en Wallonie. Le niveau de traitement requis est fonction de la taille de l'agglomération et de la nature des eaux réceptrices.

Cette Directive fixe les échéances à respecter : 1998 pour les agglomérations de 10.000 EH et plus, fin 2005 pour les agglomérations de 2.000 à 10.000 EH. Au sens de la Directive, une agglomération consiste en une zone dans laquelle la population et/ou les activités économiques sont suffisamment concentrées pour qu'il soit possible de collecter les eaux urbaines résiduaires pour les acheminer vers une station d'épuration ou un point de rejet final.

En ce qui concerne les agglomérations de moins de 2.000 EH, la Directive impose la mise en œuvre d'un traitement approprié là où existe un système de collecte. Par traitement approprié, la Directive entend « le traitement des eaux urbaines résiduaires par tout procédé et/ou systèmes d'évacuation qui permettent, pour les eaux réceptrices des rejets, de respecter les objectifs de qualité retenus ainsi que de répondre aux dispositions de la présente et d'autres Directives communautaires ».

Cette distinction fondamentale dans l'approche du traitement des eaux peut conduire à des situations très variables en termes d'ouvrages en place ; en effet, elle repose sur l'équipement des agglomérations de 2.000 EH et plus en systèmes de collecte et en stations d'épuration alors que l'infrastructure des agglomérations de moins de 2.000 EH doit se raisonner en fonction du milieu récepteur.

Enfin, à l'heure où la Commission européenne a placé plusieurs Etats membres, dont la Belgique, face à leurs responsabilités en matière d'assainissement des eaux usées générées par les agglomérations de 2.000 EH et plus, il importe que les indicateurs reflétant la situation de l'assainissement soient conformes aux paramètres utilisés par l'Europe afin de juger de la conformité desdites agglomérations.

Ainsi, la notion précédemment utilisée de taux d'égouttage, basée sur des ratios de longueurs, a été remplacée par l'indicateur de taux de collecte se définissant par la proportion de la charge d'une agglomération collectée par le réseau de collecteurs urbains (les égouts) existant. Il ne s'agit donc plus d'un rapport de longueurs mais bien d'un rapport de charge polluante.

Outre cet aspect de collecte des eaux, il importe bien entendu de considérer leur acheminement vers les stations d'épuration, par le biais des collecteurs, puis leur traitement. L'analyse du niveau de conformité des agglomérations se juge au travers de la conjonction de l'ensemble de ces composantes à travers l'indicateur du taux « collecté – traité ».

Aspects institutionnels

L'assainissement des eaux usées est financé et coordonné par la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) qui délègue à sept Organismes d'Assainissement Agréés (OAA) la mise en œuvre et l'exploitation des infrastructures. Tous les Organismes d'Assainissement Agréés sont des intercommunales.

La carte 3 présente les zones d'activités des différents organismes d'assainissement agréés.



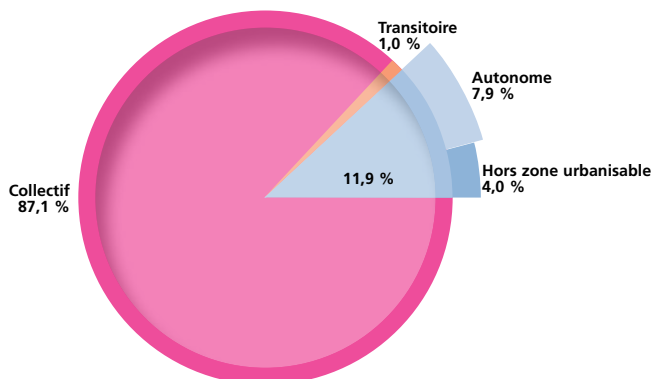
Carte 3 : zones d'activités des Organismes d'Assainissement Agréés (OAA)

La planification générale de l'assainissement des eaux usées est traduite dans les PASH (Plans d'Assainissement par Sous-bassins Hydrographiques) ; elle repose plus particulièrement sur les programmes d'investissement de la SPGE approuvés par le Gouvernement wallon.

Les PASH définissent trois régimes d'assainissement :

- 1) **Le régime d'assainissement collectif** : caractérise les zones où il y a (ou aura) des égouts/collecteurs débouchant vers une station d'épuration publique existante ou en projet ;
- 2) **Le régime d'assainissement autonome** : caractérise les zones dans lesquelles les habitants doivent assurer eux-mêmes, individuellement ou en petite collectivité, l'épuration des eaux usées ;
- 3) **Le régime d'assainissement transitoire** : caractérise les zones dont une analyse plus spécifique est nécessaire afin de les réorienter prochainement vers un des deux régimes précédents.

La figure ci-après illustre la répartition de ceux-ci en Wallonie.



Graphique 8 : répartition de la population selon les trois régimes d'assainissement définis au Règlement Général d'Assainissement (RGA) - 2011

Les PASH sont actuellement en cours de révision. Celle-ci a débuté en 2011 et continuera les prochaines années.

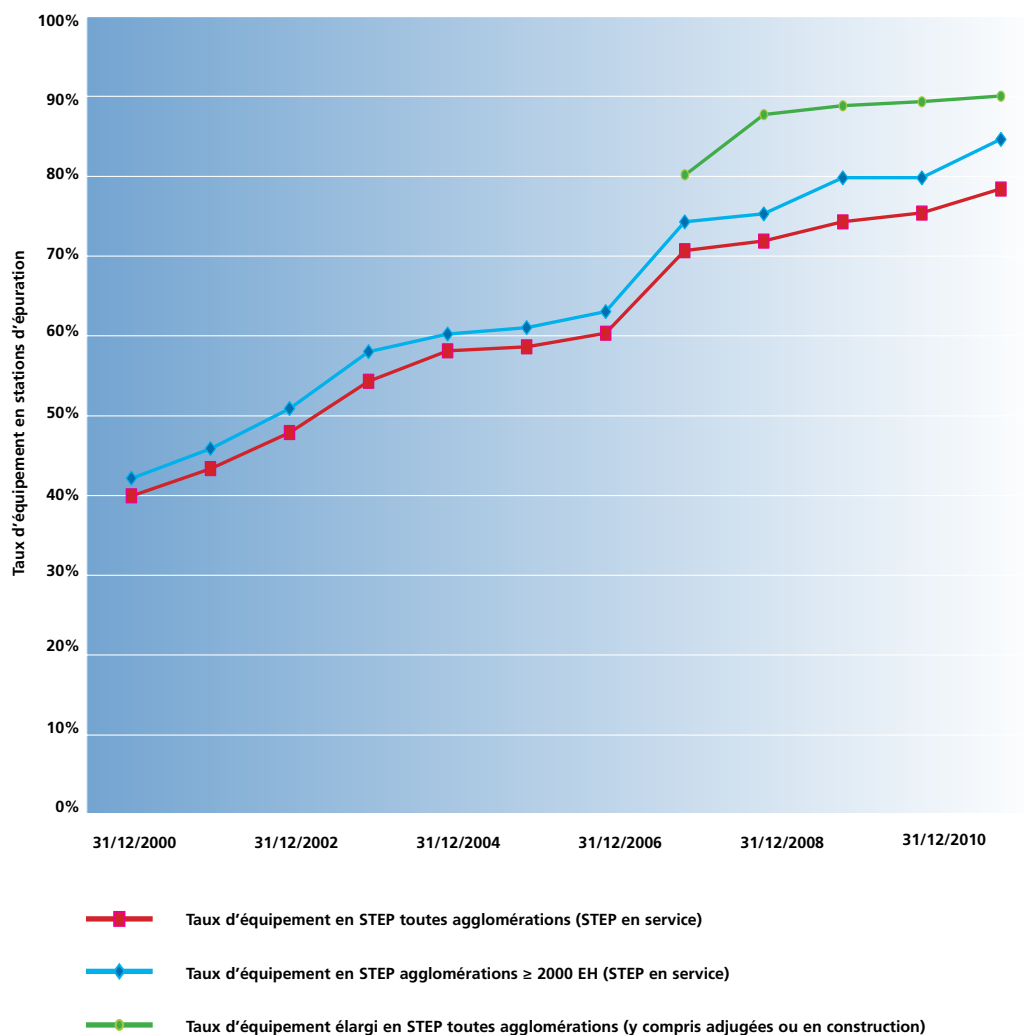
Patrimoine technique

La Wallonie a investi massivement ces dernières années et investit encore dans l'assainissement des eaux usées. Cela se traduit par un taux d'équipement en stations d'épuration de 78,9 % au 31/12/2011 pour l'ensemble du territoire wallon. Pour rappel, il se traduit par le ratio des capacités nominales des stations d'épuration existantes par rapport à la somme des capacités nominales de toutes les stations d'épuration prévues à terme en Région wallonne.

Ce même taux d'équipement est de 84,4% pour les seules agglomérations de plus de 2.000 EH. Ces données sont fournies dans le tableau 11 et le graphique 9. Le taux d'équipement concerne les stations d'épuration concourant en tout ou en partie à l'assainissement des eaux usées d'au moins une agglomération de 2.000 EH ou plus.

PATRIMOINE TECHNIQUE	Toutes agglomérations	Agglomérations ≥ 2.000 EH
Nombre de stations d'épuration collectives existantes	403	191
Nombre de stations d'épuration collectives à terme	829	211
Capacité des stations d'épuration collectives existantes	3.504.473 EH	3.320.508 EH
Capacité des stations d'épuration collectives à terme	4.479.389 EH	3.932.226 EH
Taux d'équipement	78,2%	84,4%

Tableau 11 : nombre et capacité des stations d'épuration au 31/12/2011

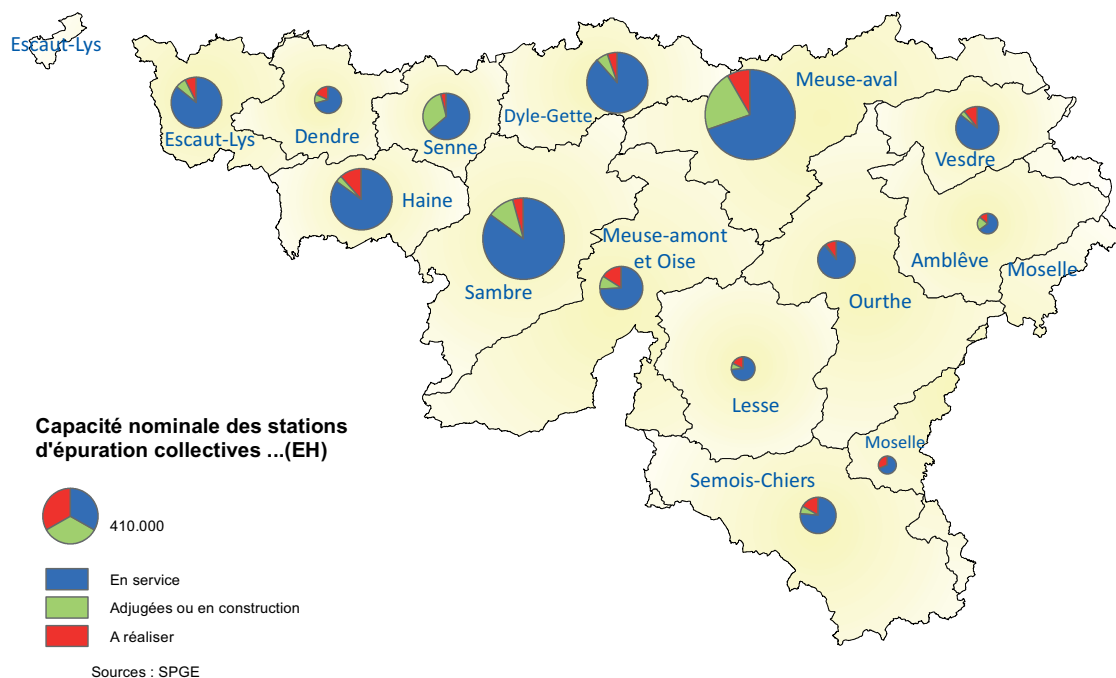


Graphique 9 : évolution du taux d'équipement en stations d'épuration 2000-2011

De même, si l'on prend en compte l'ensemble des stations d'épuration en cours de construction ou adjudgées, le taux d'équipement « élargi » de la Wallonie en stations d'épuration est de 89,8% et même de 96,0% pour les agglomérations de plus de 2.000 EH.

Il est important de mentionner que le calcul de ce taux a été revu par rapport aux années précédentes par la prise en compte d'une capacité nominale de STEP standardisée sur une base de 60 grammes de DBO_5 par jour et par habitant. Auparavant, cette capacité variait entre 40 et 60 grammes de DBO_5 par jour et par habitant en fonction du contexte local. Cela désavantage légèrement le taux d'équipement en 2011 par rapport aux années antérieures.

La carte 4 reprend la situation par sous-bassin hydrographique pour fin 2011.



Carte 4 : Capacités nominales en stations d'épuration par sous-bassin hydrographique au 31/12/2011

Les sous-bassins les mieux équipés sont actuellement les bassins de l'Ourthe et de la Dyle-Gette. La plus grande partie des investissements en cours se réalise actuellement dans le sous-bassin de la Meuse-aval.

Le réseau d'assainissement se compose, fin 2011, de 16.665 km d'égouts et de 1.750 km de collecteurs (tableau 12).

RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT	Toutes agglomérations	Agglomérations ≥ 2.000 EH
Longueur des égouts existants (km)	16.665	11.997
Longueur des collecteurs existants (km)	1.746	1.456

Tableau 12 : longueur des réseaux d'égouttage et de collecte - année 2011

Conformité à la Directive 91/271/CEE

La Directive sur les eaux urbaines résiduaires, appelée Directive 91/271/CEE, impose que pour 1998, les eaux usées de toutes les agglomérations de plus de 10.000 EH soient collectées et épurées. La même obligation vaut pour les agglomérations de 2.000 à 10.000 EH au plus tard pour 2005. La Commission européenne considère que cette obligation est atteinte lorsque le taux d'eaux usées collectées et épurées atteint 98% pour autant que la partie non collectée ne dépasse pas, au total, 2.000 EH.

Au 31/12/2011, le taux moyen de collecte dans les agglomérations wallonnes est de 98,5% pour les agglomérations de plus de 10.000 EH et de 96,9% pour les agglomérations entre 2.000 et 10.000 EH.

Au niveau du taux moyen collecté et épuré, les taux sont respectivement de 81,8% pour les premières et de 73,7% pour les secondes (tableau 13).

CONFORMITÉ DES AGGLOMÉRATIONS	Agglomérations ≥ 10.000 EH	Agglomérations entre 2.000 et 10.000 EH
Nombre d'agglomérations	39	126
Taille des agglomérations (EH)	2.678.100 EH	503.700 EH
Taux de collecte moyen	98,5%	96,9%
Taux collecté et épuré moyen	81,8%	73,7%

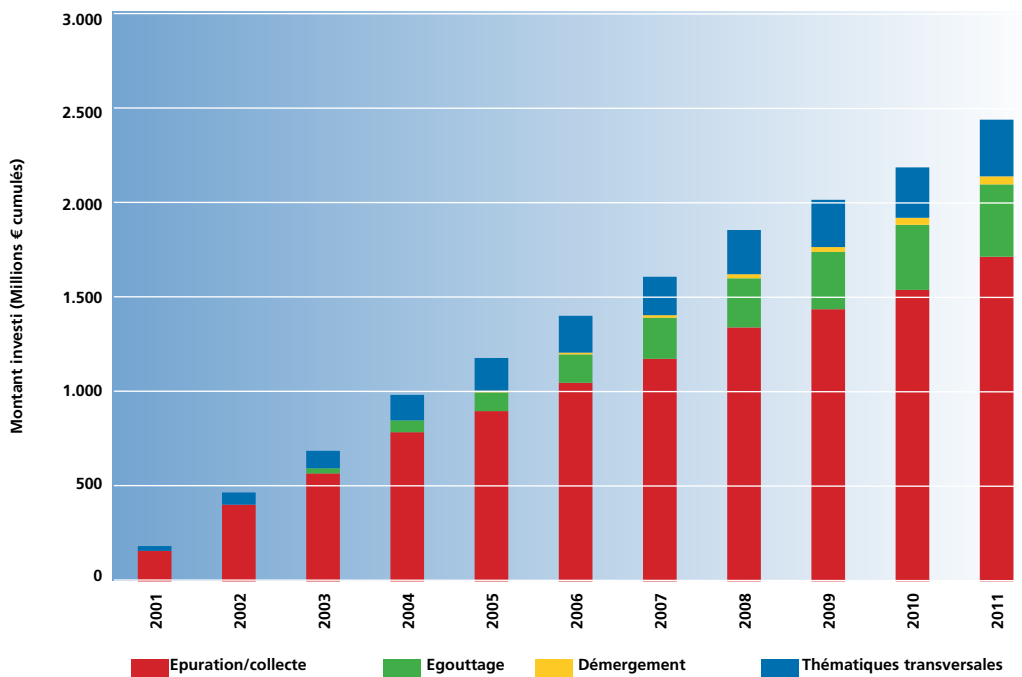
Tableau 13 : conformité des agglomérations - année 2011

On peut constater que le taux de collecte des eaux usées (c'est-à-dire la phase d'égouttage) répond à l'objectif européen pour les agglomérations de plus de 10.000 EH et cet objectif est quasiment atteint pour celles comprises entre 2.000 à 10.000 EH. Le plus gros de l'investissement restant à réaliser est donc bien en matière de traitement.

Investissements

Afin de répondre aux objectifs des différentes Directives européennes (91/271/CEE - 2000/60/CE et 2006/77/CE), la SPGE établit des programmes d'investissement sur 5 ans.

Les montants investis (coût des travaux) depuis la création de la SPGE sont repris dans le graphique 10.



Graphique 10 : Investissements en assainissement des eaux usées sur la période 2001-2011

Au total, sur 11 ans, la SPGE a investi de l'ordre de 2,4 milliards d'euros dans le secteur de l'assainissement des eaux usées ; soit 220 millions d'euros par an en moyenne.

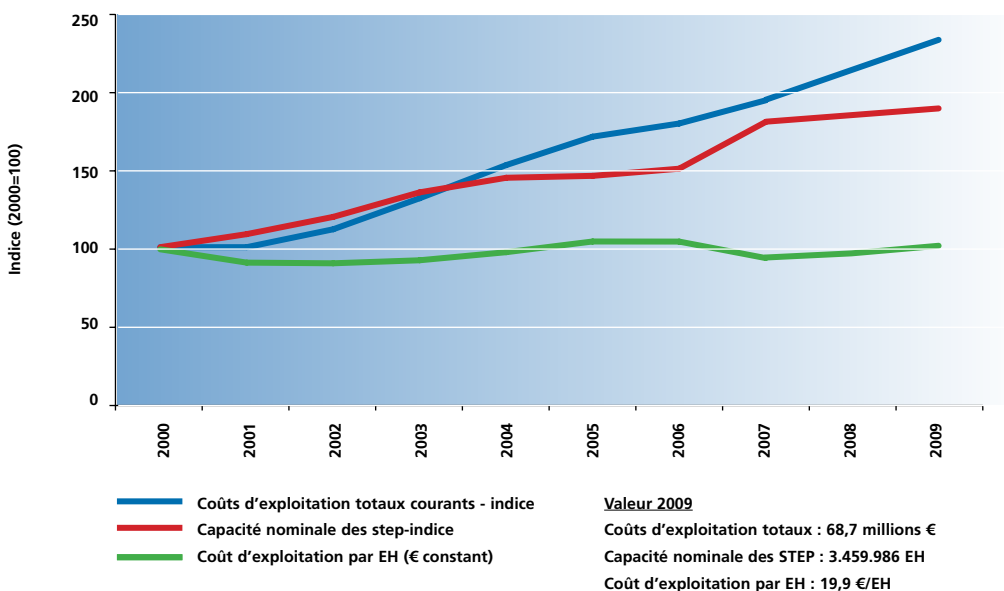
Exploitation et emploi

Le tableau 14 indique l'emploi généré par l'assainissement des eaux usées et le démergement au 31/12/2011 par opérateur.

EMPLOI DIRECT EN ASSAINISSEMENT	
Opérateur	Emploi généré par l'assainissement et le démergement (ETP)
AIDE	245,00
AIVE	69,00
IBW	86,70
IDEA	107,00
IGRETEC	110,50
INASEP	89,27
IPALLE	76,95
SPGE	42,00
Total	826,42

Tableau 14 : emploi généré directement par l'assainissement des eaux usées et le démergement

L'assainissement génère ainsi directement plus de 800 emplois en Wallonie. A ces emplois directs, il faut ajouter les emplois indirects (générés chez les sous-traitants) et induits (générés par l'augmentation de l'activité liée aux emplois directs et indirects).



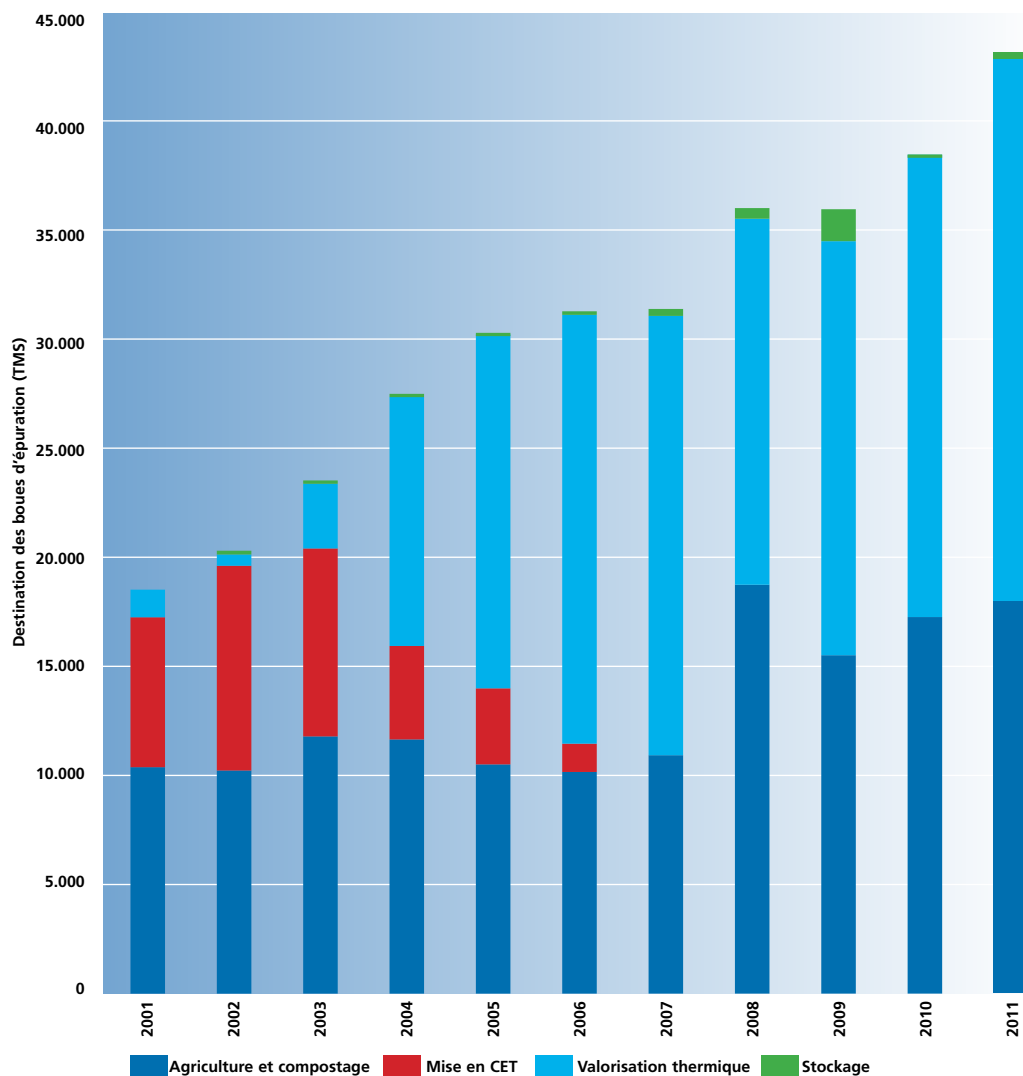
Graphique 11 : évolution des coûts d'exploitation totaux et unitaires des ouvrages d'assainissement 2000-2009

Outre la main d'œuvre, une autre composante des coûts d'exploitation est représentée par le fonctionnement des ouvrages d'assainissement. Etant donné l'augmentation du taux d'équipement en stations d'épuration, les coûts d'exploitation ont augmenté en parallèle. En 2009, ces coûts se sont élevés à 68,7 millions d'euros. Cependant, le coût unitaire d'exploitation est resté identique en euros constants par rapport à l'an 2000 (graphique 11).

Production et valorisation des boues d'épuration

L'épuration des eaux usées produit des boues. Celles-ci peuvent être soit mises en Centre d'enfouissement technique, soit valorisées en agriculture ou comme combustible.

Le graphique 12 montre l'évolution de la quantité de boues produites ainsi que leur destination depuis 2001.



Graphique 12 : évolution de la destination des boues d'épuration (2001 - 2011)

La production de boues a fortement augmenté, parallèlement à l'extension du parc de stations d'épuration. De plus, si en 2001, près d'un tiers de la production annuelle était encore mise en centre d'enfouissement technique, plus aucune ne l'est depuis 2007, l'ensemble étant valorisé depuis lors dans un souci de développement durable.

En effet, en 2011, la production de boues était de 43.000 tonnes de matière sèche (TMS). L'ensemble de celles-ci a été valorisé à concurrence de 56% en valorisation thermique et de 43% en valorisation agricole.





PRIX DE L'EAU
ET FONDS SOCIAL

m³

520

STATISTIQUES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES EN WALLONIE

RAPPORT 2012

Le prix de l'eau payé par les usagers est un sujet transversal au cycle anthropique de l'eau. Depuis 1990, les usagers payent en effet une seule facture d'eau pour la production-distribution d'eau potable et pour l'assainissement des eaux usées.

Depuis 2005, l'ensemble des usagers wallons est soumis à une structure tarifaire unique. Celle-ci est basée sur les notions de Coût-Vérité de l'eau. Cela signifie que le financement du cycle anthropique de l'eau est intégralement assuré par le prix de l'eau. Il existe ainsi un Coût-Vérité de Distribution (CVD), calculé sur base des coûts des producteurs-distributeurs d'eau, et un Coût-Vérité de l'Assainissement (CVA) calculé sur base du Plan Financier de la SPGE. A ces deux paramètres s'additionne la redevance pour le Fonds social de l'eau et une TVA de 6%.

La structure tarifaire unique appliquée en Wallonie est la suivante :	
Part fixe :	20 X CVD + 30 X CVA
De 0 à 30 m ³ par an :	½ CVD + Fonds social de l'eau + TVA
De 30 à 5.000 m ³ par an :	CVD + CVA + Fonds social de l'eau + TVA
De 5.000 à 25.000 m ³ par an :	0,9 CVD + CVA + Fonds social de l'eau + TVA
Plus de 25.000 m ³ par an :	aCVD + CVA + Fonds social de l'eau + TVA avec $0,5 \leq a \leq 0,9$

Quel indicateur pour le prix de l'eau ?

Il n'est pas aisé de définir un indicateur du prix de l'eau à 100% pertinent. En effet, la tentation est grande de vouloir comparer les distributeurs d'eau sur la seule base du **Coût-Vérité de la distribution (CVD)**. Or, ce CVD dépend très fortement du volume d'eau qui est vendu. Etant donné la grande part de coûts fixes inhérents au service de distribution d'eau, plus la consommation est faible, plus le CVD est élevé. Par conséquent, le CVD seul ne peut pas être utilisé.

C'est pourquoi on utilise un second indicateur qui représente **la facture moyenne par usager**, en tenant compte de la consommation moyenne, pour la partie production-distribution. Si un distributeur est avantagé du fait d'une forte consommation pour ce qui concerne le CVD, il sera désavantagé pour la facture moyenne.

Par ailleurs, un indicateur du prix de l'eau n'indique que le coût de l'eau pour les usagers, et **en aucun cas l'efficacité de gestion d'une société**. Le prix dépend en effet du contexte (densité du réseau, investissements nécessaires, source et traitement de l'eau, ...) et du niveau de qualité du service.

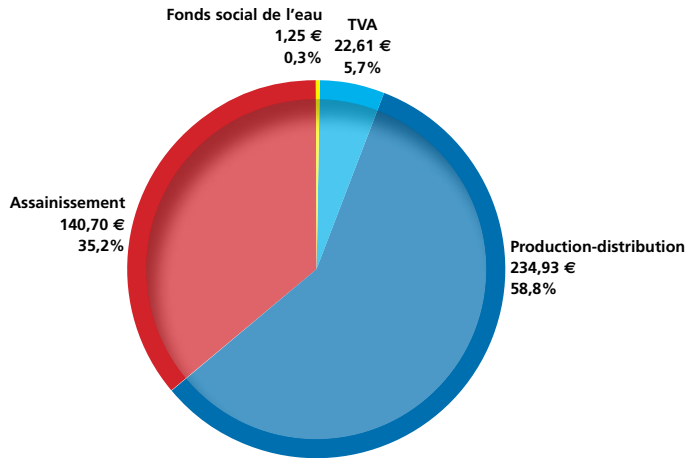
Indicateurs du prix de l'eau

Le tableau 15 reprend les indicateurs du prix de l'eau au 31/12/2011 par opérateur.

PRIX DE L'EAU			
Opérateur	CVD	Facture moyenne par usager (partie production-distribution)	Facture pour 100 m ³ TTRC
AIEC	1,8400 €	184,31 €	355,26 €
AIEM	2,1700 €	215,42 €	391,99 €
CIESAC	1,8155 €	200,91 €	352,53 €
CILE	2,3600 €	263,15 €	413,14 €
IDEA	0,4965 €	4.108,11 €	205,73 €
IDEN	1,9518 €	216,86 €	367,70 €
IECBW	1,9200 €	261,05 €	364,16 €
INASEP	2,1800 €	191,71 €	393,10 €
Régie des eaux de Chimay	1,3600 €	105,46 €	301,84 €
Régie des eaux de Saint-Vith	1,5500 €	209,39 €	322,98 €
Service des eaux de Burg-Reuland	1,4900 €	217,91 €	316,30 €
Service des eaux de Limbourg	1,8400 €	728,75 €	355,26 €
Service des eaux de Rochefort	2,1900 €	230,16 €	394,21 €
Service des eaux de Theux	2,0900 €	245,93 €	383,08 €
Service des eaux de Trois-Ponts	2,0200 €	206,98 €	375,29 €
Service des eaux de Waimes	2,1660 €	227,54 €	391,54 €
SWDE	2,2504 €	238,02 €	400,94 €
Moyenne	2,2374 €	248,24 €	399,49 €
CVA	1,4070 €		
Fonds social de l'eau	0,0125 €		

Tableau 15 : indicateurs du prix de l'eau par opérateur – associés d'AquaWal

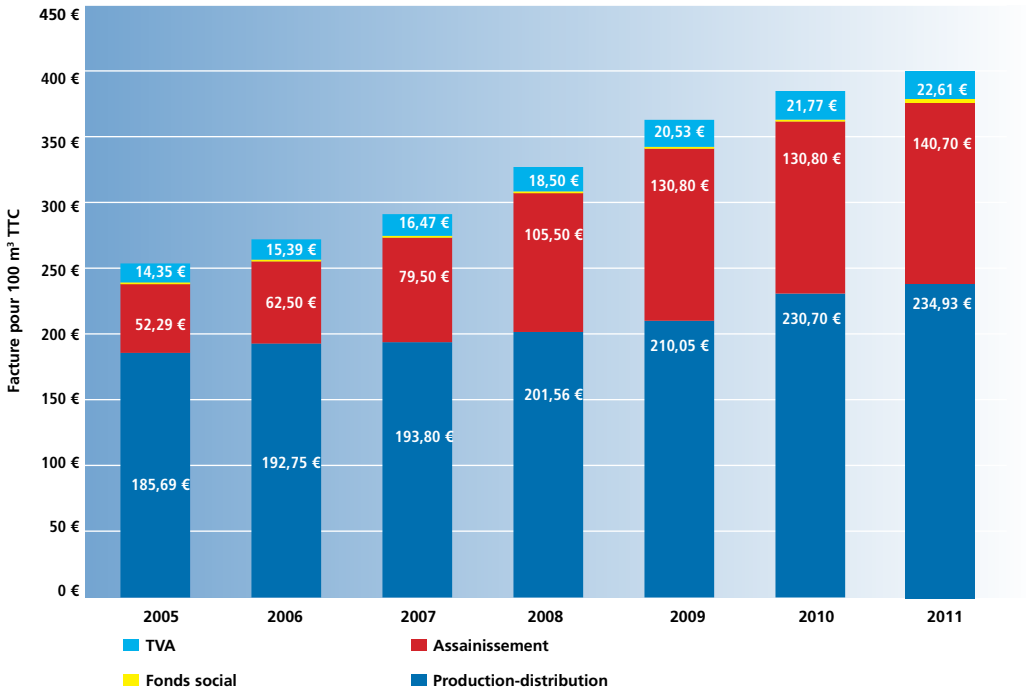
STATISTIQUES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES EN WALLONIE RAPPORT 2012



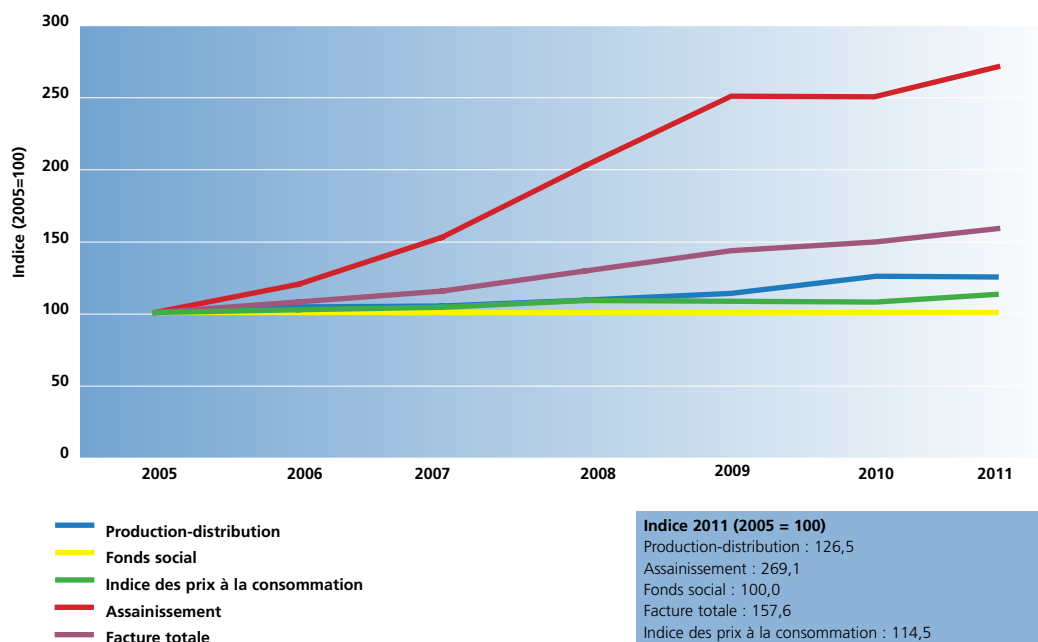
Facture totale moyenne pour 100 m³ au 31/12/2011 : 399,49 €

Graphique 13 : composition d'une facture pour 100 m³ – associés d'Aquawal

Une facture d'eau de 100 m³ coûte, en moyenne, fin 2011, environ 400 euros (soit 4 € par m³ d'eau) répartis en 235 € (59%) pour la production-distribution (CVD), 141 € (35%) pour l'assainissement des eaux usées (CVA) et le solde en Fonds social de l'eau et TVA (graphique 13).



Graphique 14 : évolution des composantes du prix de l'eau (2005 - 2011) – associés d'Aquawal

STATISTIQUES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES EN WALLONIE
 RAPPORT 2012


Graphique 15 : évolution des composantes du prix de l'eau (2005 - 2011 - indices) – associés d'Aquawal

Le prix évolue à la hausse depuis quelques années (graphiques 14 et 15). Par rapport à 2005, la facture totale moyenne pour une consommation de 100 mètres cubes a augmenté de 57%. Sur la même période, le coût de la vie, représenté par l'indice des prix à la consommation a augmenté de 14%. A noter que les revenus de la population suivent de près l'indice des prix à la consommation et ont donc connu, sur la même période, 14% de croissance.

La Coût-Vérité de la distribution a augmenté au même rythme que l'inflation entre 2005 et 2008. En 2009 et 2010, l'augmentation a été plus importante. L'évolution en 2011 (+1,8%) a été plus lente que l'indice des prix à la consommation.

Au contraire, le Coût-Vérité de l'Assainissement, qui a eu tendance à évoluer beaucoup plus vite que l'inflation depuis 2005, s'est stabilisé en 2010 et est reparti à la hausse en 2011 (+7,6%).

Il faut également noter que certaines industries ne sont pas soumises à la même structure tarifaire en ce qui concerne le CVA. En effet, dans ce cas, elles s'acquittent à la place d'une taxe sur les eaux usées industrielles. Le montant de cette taxe a été défini en 1990 à 8,9242 € par Unité de Charge Polluante. Le niveau de cette taxe n'a pas évolué depuis cette date.

Fonds social de l'eau

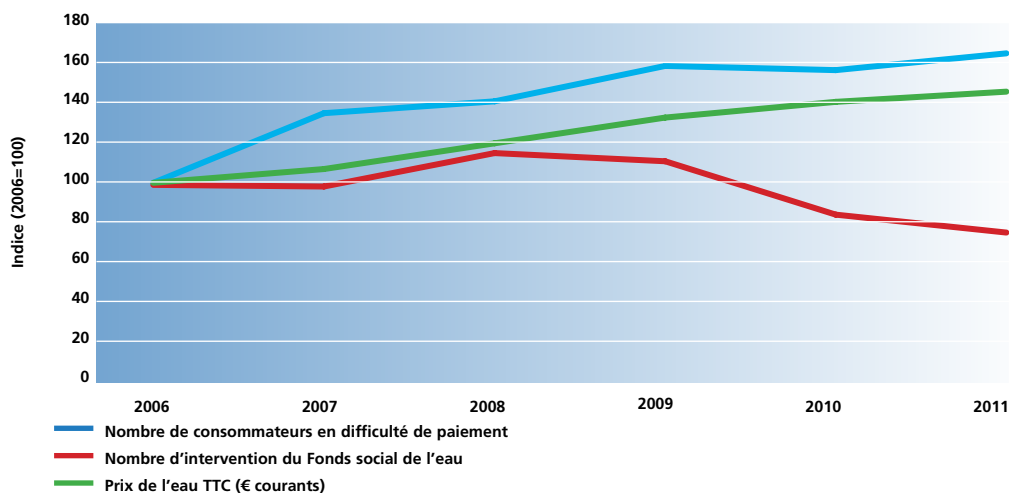
Le Fonds social de l'eau est un mécanisme qui a pour but d'aider les ménages les plus défavorisés à s'acquitter de leur facture d'eau. Il a été initié dès 1996 par la SWDE et généralisé à l'échelle de la Wallonie (à l'exception de la partie germanophone de la Région) depuis 2004. Ce système fait participer les distributeurs d'eau, la SPGE et les communes via les CPAS.

Le financement repose sur le prélèvement d'une redevance de 0,0125 € par mètre cube d'eau distribuée. Le tableau 16 montre l'évolution des interventions du Fonds social de l'eau entre 2005 et 2011.

FONDS SOCIAL DE L'EAU				
Année	Nombre de consommateurs en difficulté de paiement	Nombre d'interventions	Montant total des interventions	Montant moyen des interventions
2005	–	8.991	1.259.933 €	140,13 €
2006	76.202	9.816	1.408.526 €	143,49 €
2007	103.054	9.733	1.484.250 €	152,50 €
2008	107.623	11.421	1.816.256 €	159,08 €
2009	121.282	11.008	1.971.079 €	175,02 €
2010	119.660	8.312	1.927.432 €	231,89 €
2011	126.136	7.407	1.650.055 €	222,56 €

Tableau 16 : évolution des interventions du Fonds social de l'eau (2005-2011)

Le nombre de consommateurs en difficulté de paiement (càd le nombre d'utilisateurs qui ne payent pas à l'issue du délai de mise en demeure) a augmenté de 65% en 5 ans. En cela, il suit à peu près l'évolution du prix de l'eau qui a connu une augmentation de 46% sur la même période (graphique 16).



Graphique 16 : évolution du nombre de consommateurs en difficulté de paiement et du nombre d'intervention du Fonds social de l'eau entre 2006 et 2011

Le nombre d'interventions dans la facture d'eau des ménages a lui connu une évolution autre. De 2006 à 2008, il a augmenté, mais plus lentement que le nombre de ménages en difficulté de paiement. Cela s'est traduit par une intervention moyenne de plus en plus importante. Depuis 2009, le nombre d'interventions diminue. Cette diminution est liée à la fois à un rehaussement du plafond d'intervention et à l'utilisation de l'ensemble des droits de tirage disponibles.

GLOSSAIRE



Capacité nominale (d'une STEP)

Nombre d'EH pour lesquels une STEP a été dimensionnée. Ce nombre tient compte de la population actuelle et future ainsi que de l'activité économique rejetant leurs eaux usées en égouts publics.

CVA (Coût-Vérité à l'Assainissement)

Composante du prix de l'eau destinée à financer l'assainissement des eaux usées.

CVD (Coût-Vérité à la Distribution)

Composante du prix de l'eau destinée à financer la production et la distribution d'eau potable.

Consommateur en difficulté de paiement

Le consommateur dont le dossier est envoyé au CPAS en raison du fait qu'à l'expiration du délai de mise en demeure, il se trouve en défaut de paiement de tout ou partie de sa facture d'eau de distribution.

DBO₅

Demande biologique en oxygène calculée au bout de 5 jours à 20°C et dans le noir. Elle permet d'évaluer la fraction biodégradable de la charge polluante carbonée des eaux usées.

Densité du réseau

Expression du nombre moyen de compteurs associés à un km de conduites-mères.

EH (équivalent-habitant)

L'équivalent-habitant est une notion théorique, établie sur base d'un grand nombre de mesures, qui exprime la charge polluante d'un effluent (quelle que soit l'origine de la pollution), par habitant et par jour.

Indice de volume non-enregistré par compteur (IVNEC)

Expression, en mètre cube par an et par compteur, du rapport entre le volume non-enregistré et le nombre de compteurs.

Indice linéaire de volume non-enregistré (ILVNE)

Expression, en mètre cube par jour et par kilomètre, du rapport entre le volume non-enregistré et la longueur des conduites-mères.

PASH

Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique.

Raccordement

Portion joignant la conduite principale située sous la voirie à l'immeuble. Le raccordement à l'eau de distribution se termine au compteur d'eau.

Rendement primaire avec transit

Expression, en %, du rapport entre le volume enregistré auquel on ajoute le volume vendu aux tiers, et le volume prélevé auquel on ajoute le volume acheté aux tiers et duquel on retranche le volume lié au lavage des installations de production.

Rendement primaire sans transit

Expression, en %, du rapport entre le volume enregistré et le volume prélevé auquel on ajoute le volume acheté aux tiers et duquel on retranche le volume vendu aux tiers et le volume lié au lavage des installations de production.

Sous-bassin hydrographique

Subdivision naturelle des bassins hydrographiques telle que définie à l'article 7 du décret relatif au Code de l'Eau délimitant les bassins et sous-bassins hydrographiques en Wallonie.

STEP

Station d'épuration collective.

Taux d'équipement

Le taux d'équipement se définit par le rapport entre la capacité nominale des stations d'épuration installées et le total de la capacité nominale des stations d'épuration existantes et à construire pour couvrir l'ensemble du territoire de la Wallonie.

AU SUJET D'AQUAWAL



Une fédération dynamique, au service de ses associés

Aquawal est l'Union professionnelle des Opérateurs publics du cycle de l'eau en Wallonie. Elle regroupe les principaux producteurs et distributeurs d'eau potable (95% du secteur de la production-distribution) ainsi que l'ensemble des organismes d'assainissement agréés et la Société Publique de Gestion de l'Eau.

Missions

- Concertation et information entre les sociétés associées
- Représentation et défense des intérêts de ses associés dans les instances régionales, fédérales, européennes et internationales
- Communication vers le grand public et les milieux spécialisés
- Etudes scientifiques et socio-économiques au service de ses associés et des acteurs politiques et administratifs
- Partenaire de NITRAWAL dans la mise en œuvre du Programme de Gestion Durable de l'Azote agricole en Région wallonne (PGDA)

Fonctionnement

Un Comité de Direction et un Conseil d'Administration

Six Commissions de travail et de nombreux groupes de travail thématiques :

- Production
- Distribution
- Assainissement
- Administration et Finances
- Communication et Relations Publiques
- Eau, Industrie et Agriculture

Liens utiles

www.vmm.be : Statistiques de l'eau en Flandre

www.aquaflanders.be : Benchmark des producteurs-distributeurs d'eau en Flandre

www.belgaqua.be : Statistiques globales de l'eau en Belgique

www.vewin.nl : Statistiques de l'eau aux Pays-Bas.

www.eureau.org : Statistiques de l'eau au niveau européen



Sociétés de production-distribution d'eau



A I E C
 Association Intercommunale des Eaux du Condroz
www.eauxducondroz.be



A I E M
 Association Intercommunale des Eaux de la Molinee
www.aiem.be



C I E S A C
 Compagnie Intercommunale des Eaux de la Source de Les Avins - Groupe Clavier



C I L E
 Compagnie Intercommunale Liegeoise des Eaux
www.cile.be



I D E A
 Intercommunale de Développement Economique
 et d'Aménagement de la Région Mons-Borinage-Centre
www.idea.be



I D E N
 Intercommunale de Distribution d'eau de Nandrin-Tinlot et environs
www.iden-eau.be



I E C B W
 Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant Wallon
www.iecbw.be



I N A S E P
 Intercommunale Namuroise de Services Publics
www.inasep.be



Régie des Eaux de Chimay
www.ville-de-chimay.be



Régie des Eaux de Saint-Vith (Stadtwerke St-Vith)
www.st.vith.be



Service Communal des Eaux de Burg-Reuland
www.burg-reuland.be

**Service Communal des Eaux de Limbourg**

www.ville-limbourg.be

**Service communal des Eaux de Rochefort**

www.rochefort.be

**Service Communal des Eaux de Theux**

www.theux.be

**Service Communal des Eaux de Trois-Ponts**

www.troisponts.be

**Service Communal des Eaux de Waimes**

www.waimes.be

**S W D E**

La société wallonne des eaux

www.swde.be

**VIVAQUA**

www.vivaqua.be

Organismes d'assainissement agréés



A I D E

Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des Communes de la Province de Liège
www.aide.be



A I V E

Association Intercommunale pour la Protection et la Valorisation de l'Environnement
www.aive.be



I B W

Intercommunale du Brabant Wallon
www.ibw.be

INTERCOMMUNALE
DU BRABANT WALLON

I D E A

Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement du Territoire de la Région Mons-Borinage-Centre
www.idea.be



I G R E T E C

I G R E T E C



Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques
www.igretec.com

I N A S E P

Intercommunale Namuroise de Services Publics
www.inasep.be



I P A L L E

Intercommunale de Propreté Publique du Hainaut Occidental
www.ipalle.be



POUR L'ENVIRONNEMENT

Organisme de coordination et de financement de l'assainissement et de la protection des captages



Société Publique de Gestion de l'Eau
www.spge.be



Unité de nanofiltration, Station de traitement de la Vesdre d'Eupen (SWDE)

Editeur responsable

Claude TELLINGS
S.A. AQUAWAL

Rédaction

Cédric PREVEDELLO
S.A. AQUAWAL

Photographies

Aquawal
IPALLE

Conception & réalisation

créacom : +32 (0)4 227 90 06

S.A. AQUAWAL

Rue Félix Wodon 21
B-5000 NAMUR
Tél. : + 32 (0)81 25 42 30
Fax : + 32 (0)81 65 78 10
aquawal@aquawal.be
www.aquawal.be

Ce Rapport est imprimé sur du papier respectueux de l'environnement.



SA AQUAWAL
Rue Félix Wodon, 21
B-5000 Namur
Tél : +32 (0) 81 25 42 30
Fax : +32 (0) 81 65 78 10
aquawal@aquawal.be
www.aquawal.be